

VISITE D'ARCHITECTURE

REFUGE DES EVETTES - 2 594M

→ **SAMEDI 8 OCTOBRE 2022 , 08:45**

RENDEZ-VOUS À 8H45

Parking de l'ECOT au-dessus de Bonneval sur Arc

PARKING: 7.00 EUROS

Dans le cadre de l'étude en vue de la réhabilitation du refuge, la Maison de l'Architecture de Savoie propose une visite du bâtiment, permettant une lecture éclairée de cette construction emblématique de l'architecture contemporaine en montagne.

Prévoir équipements marche en montagne/pluie et eau/pique nique pour le midi.

Avec

Vincent Rey-Millet

Architecte

Jérémy Pouge

Conducteur d'opération à la FFCAM



21 rue croix d'or | 73000 Chambéry | www.maison-architecture-savoie.org



inscription obligatoire avant le 6/10-18h00

contact@maison-architecture-savoie.org /// 04 79 60 41 79

→ LE REFUGE DES ÉVETTES - 2594M

CONSTRUCTION EMBLÉMATIQUE DE L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE EN MONTAGNE

Situé en Haute-Maurienne, le refuge des Évettes édifié en 1970 par l'architecte Guy REY-MILLET de l'Atelier d'Architecture en Montagne, utilise le système constructif PROUVÉ-PÉTROFF.

Il est un exemple de la **construction modulaire en haute altitude**, adoptée dès les années 60 pour répondre à l'accroissement de la demande d'abris en montagne.

Sa simplicité constructive, liée à un système structurel performant et à des matériaux de faible poids, illustre les capacités des procédés industriels retenus ici pour des réalisations d'altitude soumises à des aléas climatiques rudes.

Mais une étude en vue de la réhabilitation du refuge, lancée en 2011 a conclu à sa **destruction et à la réalisation d'un bâtiment sur deux niveaux**.

Or, aucun diagnostic architectural et patrimonial du refuge n'a été mené, alors qu'il est en bon état de fonctionnement. Dès lors des démarches ont été engagées pour que le refuge, soit protégé par un classement aux Monuments historiques.

Néanmoins, il est difficile de faire reconnaître les qualités spatiales et architecturales ainsi que les innovations techniques, que révèlent nombre de constructions réalisées entre 1950 et 1980. Pourtant, sa préservation permettrait de concevoir sa réhabilitation en limitant le coût financier des travaux et en visant **un bilan « carbone » beaucoup plus performant** que celui qui résulterait d'une démolition suivie d'une reconstruction.